

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annonce de fermeture "temporaire" de la polyclinique du Locle

A la suite de la décision de fermeture de la polyclinique du Locle pour une durée indéterminée, annoncée cet après-midi-même, en raison de l'absence pour raisons médicales de deux médecins, nous tenons à rappeler les décisions du Grand Conseil neuchâtelois, notamment sur les options stratégiques HNe et l'initiative législative populaire cantonale intitulée "Pour l'équilibre régional des missions hospitalières dans le canton", approuvée par le Grand Conseil en date du 26 mars 2013.

Pour rappel, la constitution de l'Hôpital multisite avait notamment pour but la mise en réseau de compétences et l'optimisation des collaborations.

Nous regrettons cette décision. Nous tenons à dénoncer le manque d'anticipation qui semble avoir empêché de pallier autrement des problèmes passagers. Cette situation n'est pas acceptable et nécessitera, le cas échéant, des mesures importantes en termes de gouvernance (Conseil d'administration et direction générale).

Nous demandons au Conseil d'Etat, dont le président s'est entretenu en fin d'après-midi avec le président du Grand Conseil, de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller au respect de la législation en vigueur et du principe d'équilibre régional inscrit dans la loi

Neuchâtel, le 26 avril 2013

Au nom du bureau du Grand Conseil:

Le président,
C. DUPRAZ

Un vice-président,
Ph. BAUER

Une secrétaire,
J. LEBEL CALAME

Renseignements:

M. Cédric DUPRAZ, président du Grand Conseil neuchâtelois
+41763664191 (mobile)
cedric.dupraz@ne.ch